

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2026

ASSURER L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE DE LA FRANCE POUR LA PRODUCTION
DÉCARBONÉE D'ENGRAIS AZOTÉS - (N° 2728)

N° CD4

AMENDEMENT

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Thierry, M. Nicolas Bonnet et Mme Ozenne

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.